

Les migrations humaines : aspects méthodologiques

Yvan LEPAGE

Résumé

La richesse des études anthropologiques repose en grande partie sur la qualité des données accessibles aux chercheurs. Les sources officielles (état civil, registres de population, recensement) présentent des limites. Afin de saisir les interactions entre les phénomènes anthropologiques, sociologiques et l'hétérogénéité des populations, il est de plus en plus fait appel aux répondants pour rassembler des informations. Il est préconisé ici de recueillir les données où chaque individu est identifié par le triplet: enfant-père-mère.

Summary

The quality of anthropological studies depends on the quality of data collected by researchers. Public data (census, civil register...) are restricted. To analyze the interactions between anthropological and sociological phenomena and the heterogeneity of the population researchers often use the methods of interviews. This paper proposes a method to collect data where an individual is identified by the trio: child-father-mother.

1. INTRODUCTION

Pour la génétique des populations, ce ne sont pas les individus qui sont l'objet de l'étude, mais la collection de gènes qu'ils possèdent et surtout les relations qui existent au sein de l'ensemble. L'objectif consiste à étudier l'évolution de ces «collections de gènes», c'est-à-dire, le patrimoine génétique d'une population d'une génération à l'autre (Cazès, 1987, 1990). De plus cette collection de gènes n'est jamais accessible à l'observation directe. Tout au plus peut-on en avoir un aperçu par l'analyse de quelques centaines de marqueurs actuellement connus et déterminés, en général grâce à des prélèvements sanguins sur un échantillon de la population.

Dès la fin du siècle dernier, Pearson *et al.* (1899) et la Royal Society avaient entamé une collection d'observations. De l'eugénisme on est passé à l'étude des fréquences des maladies héréditaires et à leurs variations. Sous l'impulsion de Sutter (1951, 1958, 1961) est né en France dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle, un mouvement démontrant que l'on ne pouvait étudier dans l'abstrait l'évolution biologique des populations.

La position adoptée par Sutter était de tenir compte de la dimension socio-démographique des populations pour étudier leur évolution biologique. La dynamique interne de celles-ci ne peut être cernée sans que soient d'abord isolés les facteurs démographiques, culturels et socio-économiques qui opèrent sur les structures biologiques (Mayer,

1981). L'ensemble de ces travaux est généralement repris sous le vocable d'approche «bio-démographique» des populations.

Les enquêtes sur la consanguinité réalisées tant en France (Sutter et Tabah, 1948) qu'en Italie (Serra et Soini, 1959) ou en Belgique (Twiesselmann *et al.*, 1962) forment une série de travaux, inspirés de ceux de Weinberg (1908) et témoignent d'une approche de la réalité et sont en quelque sorte précurseurs de ceux qui se polariseront sur les isolats.

Le concept d'isolat est celui qui aurait le plus contribué à ce retour à la réalité selon Langaney (1976) et paradoxalement a conduit ce type d'approche à une impasse. Toutefois, à partir de cette époque on assista à la multiplication d'études faites sur des populations isolées, de petite taille et endogames. Ces communautés étaient considérées comme de véritables laboratoires (Jacquard, 1972). Les travaux menés sur des populations d'effectifs réduits et isolées ont permis de mesurer les facteurs évolutifs affectant leur pool génique tels la dérive (Wright, 1931), l'effet fondateur (Mayr, 1974; Roberts, 1968) et les accidents de l'histoire (Roberts, 1988) par exemple.

Le caractère exceptionnel de ces populations ne permet aucune généralisation, ni extension et les résultats qui les concernent débouchent sur une anthropologie marginale (Langaney, 1988). Si ces travaux nous ont appris beaucoup sur les mécanismes d'échange des populations liées à l'isole-

ment, malheureusement, ils n'ont pas fait beaucoup progresser nos connaissances sur les mécanismes d'échange entre populations de grands effectifs.

Dans cet effort de reconsidération des phénomènes propres à la réalité le phénomène des migrations a constamment été négligé jusqu'à très récemment, tant en démographie qu'en génétique ou en biologie des populations. Ce phénomène évolutif, appelé flux génique et qui concerne l'échange génétique entre populations n'a pour ainsi dire été observé que pour le métissage.

Les principaux facteurs pouvant influencer la micro-évolution des populations peuvent être regroupés en deux grandes catégories. L'une est à prédominance biologique et/ou génétique. Elle comprend les mutations, la sélection, la dérive génétique. Et l'autre est à prédominance culturelle. On y rencontre les effets de la consanguinité, de l'assortiment matrimonial, de la fécondité différentielle des couples, des migrations. En fait dans une population humaine, aucune caractéristique biologique ne peut être considérée comme strictement naturelle. L'évolution d'une population est la résultante des interactions constantes entre son patrimoine biologique, ses structures sociales, sa culture et le comportement de ses membres (Langaney, 1988).

Une hypothèse de plus en plus plausible est d'attribuer aux migrations un rôle fondamental dans les processus micro-évolutifs. Plusieurs types de migrations sont couramment retenus : migrations internationales, nationales, locales, rurales-urbaines et plus récemment on envisage les migrations urbaines-rurales.

La migration internationale ou migration entre pays, est une forme de migration dont les manifestations dépendent de législations plus ou moins libérales en matière de départ et d'accueil. Par ailleurs, les motifs ne sont pas que d'ordre économique — recherche d'un emploi, d'un meilleur niveau de vie — mais aussi politiques. Des mouvements migratoires peuvent être induits par les populations d'accueil. On pourrait évoquer ici, l'adoption d'enfants roumains, sud-américains, indiens et déjà anciennement coréens, mais il est difficile de préciser l'importance du phénomène. Enfin à côté de mouvements individuels existent des mouvements de masse — prenant parfois la forme de déplacement autoritaire — causés par

exemple par des troubles politiques, par une décolonisation ou encore par des changements de frontières entre états. Depuis la dernière guerre, les pays européens en quête de main d'oeuvre ont provoqué une immigration en provenance de pays moins développés, d'une ampleur sans précédent.

La mesure des migrations internationales faisant l'objet d'un contrôle aux frontières, éventuellement à l'existence de procédures strictes d'enregistrement à l'arrivée, souffre le plus souvent d'un mauvais enregistrement des départs.

Chacune de ces migrations a provoqué des contacts, des mélanges et des modifications du polymorphisme des populations. Avec les migrations contemporaines, nous entrons dans le domaine où les modifications biologiques des populations peuvent être reliées à des événements connus, à des choix idéologiques, politiques ou sociaux ou bien aux comportements de certains individus.

Ce travail explore les sources d'information disponibles pour la recherche en anthropologie des migrations et pour la compréhension de leurs rapports avec les phénomènes génétiques. La connaissance qui pourra en résulter est indirecte, intégralement fondée sur l'inférence, puisqu'en définitive aucune information quantitative sur les fréquences et les distributions géniques ne pourra être appréhendée.

2. LES SOURCES OFFICIELLES D'INFORMATION

Les renseignements les plus fiables permettant de décrire un individu en vue d'une étude biodémographique sont sans doute ceux recueillis officiellement.

L'analyse classique des phénomènes biodémographiques s'appuie prioritairement sur les données d'état civil et celles des recensements ou des estimations inter-censitaires.

C'est ainsi que le recours aux actes de naissance, mariage, décès ou aux jugements de divorce issus des registres de l'état civil et de leurs ancêtres, les registres paroissiaux (baptême, mariage, sépulture), fixe sans ambiguïté la date des événements qui jalonnent la biographie familiale et permettent de déterminer avec précision les âges, durées ou intervalles dont l'analyse biodémographique a besoin.

Les modalités de déplacement sont très variées et à partir des données issues des actes de l'état civil, et plus particulièrement des actes de mariage, de nombreux auteurs ont analysé les migrations matrimoniales sur base des distances entre les lieux de naissance ou les lieux de résidence des futurs conjoints (Sutter et Tabah, 1951; Girard, 1964; Segalen, 1972, 1981; Crognier *et al.*, 1984; Lepage, 1976, 1979b) mais plus rarement sous la forme de distances entre le lieu de naissance d'un individu, lieu où se constitue son génotype et le lieu de résidence au moment du mariage, lieu où il a une forte probabilité de transmettre ses gènes à ses enfants.

Cet aspect des «distances» suggéré par Susanne (1976) et appliqué au niveau de quelques localités belges (Lepage, 1978) a été beaucoup moins pratiqué que celui observant les distances entre les lieux de naissance ou de résidence des futurs époux au moment de la célébration nuptiale. De cette approche de la mobilité pré-nuptiale, les résultats laissent entrevoir, face à une extension de la mobilité, l'émergence de deux modèles matrimoniaux, l'un endogame et l'autre exogame (Lepage, 1979a). La mobilité des populations n'entraînant pas systématiquement un brassage de celles-ci.

Les autres archives de l'état civil (actes de naissance, actes de décès) ne permettent pas, pour ainsi dire, d'aborder les aspects migratoires sur base des distances entre les lieux de naissance et de résidence au moment de l'événement.

Une autre démarche repose sur le couplage des actes d'état civil, inspirée de la méthodologie de la reconstitution des familles issues de la démographie historique (Henry, 1970; Laslett, 1972). Maints travaux inspirés de cette méthode ont vu le jour (Vu Tien Khang et Sevin, 1977; Roberts, 1988; Boetsch et Sevin, 1990, 1991; Bley, 1991). Toutefois, les travaux de reconstitution des familles ne sont pas aisés. Les informations sont saisies là où les événements se sont produits. C'est ainsi que pour un homme, né et décédé dans une localité et y ayant séjourné toute sa vie, l'enregistrement du mariage pose, déjà, un problème s'il a, comme c'est l'habitude, convolé en justes noces au lieu de résidence de sa future épouse. Toutefois, Henry (1982) proposait, pour éviter cet écueil des études monographiques, d'observer les populations sur une grappe de communes, sans pouvoir apporter une

précision sur la dimension de celle-ci.

Le registre de population est la source idéale pour étudier les migrations (Pressat, 1979). Le registre de population est un répertoire nominatif des habitants d'une commune, constamment tenu à jour, avec mention de quelques-unes de leurs caractéristiques (sexe, âge, état matrimonial, domicile, profession,...). Etabli autrefois sur un registre, d'où le nom de registre de population, ce répertoire est actuellement constitué par un fichier, d'où le nom qu'on lui donne encore de «fichier de population». La tenue de tels registres suppose une connaissance parfaite des entrées (par naissance et immigration) et des sorties (par décès et émigration). Etabli, lors de sa création, à partir des données d'un recensement, le registre de population ne se substitue pas pour autant à celui-ci. Ce type de document administratif a vu le jour en Belgique en 1847 et reste ignoré dans de nombreux pays européens.

Les registres de population sont établis de façon manuelle pour chaque période intercensitaire et conservés soit à l'administration communale elle-même, soit, pour les plus anciens, dans les dépôts d'archives de l'Etat. Tenu de façon décentralisée dans chaque entité communale, le registre de population rend compte à tout moment de la population de droit de chaque commune, population regroupée par ménage. Tous les événements et leur datation ont la précision de l'enregistrement d'état civil qui leur sert de base.

La migration y est perçue par le biais du certificat de changement de résidence. Jusqu'en juillet 1992, les personnes qui changeaient de résidence devaient en faire au préalable la déclaration à l'administration de leur commune de départ. Les personnes concernées devaient ensuite se présenter à l'administration de la commune d'accueil qui vérifiait la réalité du transfert de résidence. Depuis la mise en application de l'arrêté royal du 16 juillet 1992, la procédure est simplifiée. Toute personne qui change de résidence doit en faire la déclaration auprès de l'administration communale du lieu où elle vient se fixer. Cette déclaration doit être effectuée dans les 8 jours de l'installation effective dans le nouveau logement. Dès lors, l'intéressé est inscrit dans les registres de la commune d'accueil et est radié de sa commune de départ. Chaque commune conserve ainsi une information sur la commune de résidence précédente, mais aussi

subséquente. La date retenue pour le mouvement de population n'est pas celui de l'événement proprement dit mais celui de l'enregistrement par l'administration communale. Si un individu effectue un séjour hors du territoire national, sa réinscription se fera sur base des informations consignées sur le registre de population de la dernière résidence en Belgique additionnée de modifications éventuelles survenues au cours de son séjour à l'étranger.

Si le registre de population constitue la base, théoriquement parfaite, pour l'étude des migrations, il n'en demeure pas moins une source rarement disponible; de plus son exploitation à cette fin est particulièrement lourde (Pressat, 1979).

L'avantage des sources publiques ou religieuses, est de fournir des renseignements homogènes et fiables sur de longues périodes. Les données de l'état civil sont plus complètes que celles des paroisses. En effet, dans ces dernières aucune information sur les professions ne figure.

Le défaut majeur de ces sources d'information est l'exiguïté de l'aire d'enregistrement des événements comme toutes celles issues de l'état civil, que ce soient les naissances, les mariages, les décès ainsi que les dislocations des unions. Les renseignements enregistrés sont ceux qui se sont produits dans les limites territoriales de la commune ou de la paroisse.

3. LES ENQUETES

Dans une approche biodémographique, si l'on rencontre la nécessité d'analyser les interactions entre différents phénomènes, les données démographiques provenant de l'état civil ou des recensements ne suffisent plus (Zavattaro et Lepage, 1992). Il devient donc indispensable de proposer d'autres méthodes de collecte de données.

Les systèmes publics ou religieux de collecte se révèlent partiellement inadéquats dans le cadre de l'étude d'une nuptialité caractérisée aujourd'hui par un accroissement notable de la mobilité matrimoniale, l'émergence et la diffusion de nouvelles formes de vie conjugale (Hibert et Roussel, 1991) ainsi que par de profondes modifications du mode de constitution des familles.

Dans les années 60, la réalité n'était pas loin du modèle matrimonial façonné dès le 17^{ème} siècle;

le mariage marquait le début de la vie sexuelle. Retarder le mariage était le moyen le plus efficace pour réduire la fécondité et les naissances hors mariage étaient assez rares, les unions relativement stables, le divorce peu fréquent et le veuvage précoce exceptionnel.

Avec les années 1970, le mariage perd de sa popularité, en relation avec la libération sexuelle qui a marqué les années 1960. Une autre forme de mode de constitution des couples émerge, la cohabitation hors mariage se développe rapidement parmi les jeunes. En Suède, loin d'être considérée comme atypique, cette forme d'union est devenue une forme de vie stable et socialement reconnue (Pauti, 1992).

La désaffection pour l'institution officielle du mariage peut-être attribuée à une nouvelle conception du couple (Leridon, 1990). Le mariage est remplacé dans une certaine mesure par la cohabitation, aussi appelée union «sans papier» (Fresel-Lozey, 1992).

Malgré l'éclatement et la fragilité de l'institution matrimoniale et la plus grande diversité des familles, le désir d'avoir des enfants et l'importance attribuée à ceux-ci pour le bien-être du couple semblent être restés solidement ancrés dans les mentalités des Européens (Hantrais, 1992).

C'est ainsi qu'en 1960, en Suède, 11% des enfants étaient nés hors mariage, et en 1975, cette proportion s'élevait à 32,4% et finalement en 1989, plus d'un enfant sur deux naissait d'une femme non mariée (Pauti, 1992). Aujourd'hui, en 1990, c'est 28% des enfants qui naissent hors du mariage en France (Desplanques, 1991), au Danemark on en recense 46%, en Belgique 7% et en Espagne seulement 2% (Hantrais, 1992).

Les changements d'habitudes devant l'institution matrimoniale ne sont pas les seules transformations ayant des conséquences sur la valeur des données que l'on analyse. C'est ainsi qu'à partir du début des années 1960, s'est généralisée pour les femmes la pratique d'accoucher en milieu hospitalier. Les analyses basées sur les lieux de naissance risquent d'être fortement biaisées de nos jours. L'information idéale, dans ce cas, serait de connaître le lieu de résidence des progéniteurs au moment de la naissance de leur enfant.

Si les attitudes devant la vie se modifient et ne

sont pas sans conséquences pour les analyses, l'identification des non-belges, c'est-à-dire des «étrangers», génération après génération pose également des problèmes. En effet, le statut des «étrangers» dépend de la définition juridique de chacun des pays et celle-ci peut fluctuer à travers le temps.

Usuellement les recensements et statistiques démographiques utilisent le concept juridique de la nationalité pour identifier les nationaux des «étrangers» vivant sur leur territoire. Si l'information est riche elle pose un problème majeur aux anthropologues, car ces données ne permettent jamais de savoir comment les gènes des migrants se répartissent génération après génération au sein de la population d'accueil.

Si nous prenons l'exemple de la législation en vigueur en Belgique depuis le 1er janvier 1992 (loi du 13 juin 1991) permettant d'accéder à la nationalité belge, les petits-enfants de migrants résidant sur le territoire acquièrent automatiquement la nationalité belge à la naissance. Cette nouvelle législation ne permet pas de relever la contribution des non-belges à la natalité générale.

Leurs parents et grands-parents peuvent devenir des nationaux par mariage, par adoption ou par naturalisation. Dès que l'«étranger» renonce à sa nationalité d'origine, il apparaît dans les statistiques démographiques comme un autochtone. Antérieurement, les immigrants et leurs descendants pouvaient garder leur nationalité d'origine indéfiniment.

Pour remédier à ces nouvelles situations issues des changements de comportements des populations européennes en matière de nuptialité et de mode de constitution des familles, ainsi qu'en présence d'informations lacunaires concernant les populations migrantes et aux modifications des définitions juridiques des citoyens vivant sur le territoire national, les recherches biodémographiques doivent faire appel à la collaboration de répondants pour obtenir des renseignements.

En vue de mettre en évidence une dynamique évolutive, ces études font appel aux généalogies. Ces travaux nécessitent de disposer d'un recueil de données où chaque individu est identifié par le triplet : enfant-père-mère.

Deux approches se présentent alors, soit que

l'on remonte ou que l'on descende les généalogies.

L'approche ascendante part de l'individu sans enfant, désigné comme sujet de «base», et remonte d'une génération (aux deux parents) et ainsi de suite de proche en proche. Cette méthode simple débouche sur maintes difficultés dont la principale est de placer comme sujets de base les individus quel que soit leur âge ou leur état civil (enfants, adultes sans enfants, célibataires,...). De plus l'utilisation de cette méthode est fortement déconseillée dans les populations très endogames (Cazès, 1987).

L'approche descendante est simple. On part des fondateurs, c'est-à-dire de ceux dont on ne connaît pas les parents. On descend la généalogie en affectant la génération G+1 aux enfants de la génération G.

Trois possibilités se présentent au chercheur.

Premièrement l'observation continue ou prospective est un mode d'observation dans lequel les événements sont enregistrés au fur et à mesure où ils se produisent. Ce type d'observation est mis en oeuvre lors d'enquêtes qui entendent suivre le devenir des individus pendant une période plus ou moins étendue de leur vie. Ce mode d'observation théoriquement parfait, a certaines limites. L'insuffisance majeure tient à la difficulté de maintenir en observation un échantillon de personnes réparties sur un territoire. L'expérience prouve qu'il faut compter avec la perte d'une fraction non négligeable de l'échantillon, ce qui nuit finalement à la valeur des renseignements recueillis. De plus, le délai qui s'écoulera entre le moment de la collecte des renseignements et l'analyse des données risque d'être très long. Il est de nature à décourager maints chercheurs.

Deuxièmement, l'enquête à passages répétés est un type d'enquête qui s'effectue auprès d'un même groupe d'individus lors de plusieurs passages successifs et à l'occasion desquels ces personnes sont interrogées sur les événements survenus depuis la date antérieure à celle du premier passage. Il s'agit d'une combinaison d'observations rétrospectives et d'observations suivies. En réinterrogeant les mêmes personnes à dates successives et en classant les événements recueillis dans les différents intervalles, on peut s'attendre à voir paraître, avec la répétition des passages, de nouveaux événements non déclarés précédemment et

à tendre ainsi progressivement vers l'exhaustivité de l'enregistrement.

Et finalement, l'observation rétrospective est un mode d'observation dans lequel les événements sont enregistrés après qu'ils se soient produits, en interrogeant les personnes qui les ont subis. Se trouvent donc exclus de ce type d'observation, les décès et les départs, à moins que l'on cherche à avoir des renseignements à leur sujet en interrogeant des témoins, ce qui est une source d'incertitude. Par observations rétrospectives on établit commodément tout ou partie de la biographie des individus, arrêtés à la date de l'enquête (Courgeau et Lelièvre, 1989a, 1989b).

Le procédé comporte deux sortes d'imperfections. D'une part, la qualité des renseignements recueillis peut être affectée par des défauts de mémoire des personnes interrogées, voire une volonté de dissimulation des événements, d'autres peuvent être omis, d'autres, encore, signalés avec erreur de datation (Poulain *et al.*, 1991). D'autre part, les personnes sur qui porte l'enquête peuvent ne pas être représentatives de l'ensemble de celles appartenant aux mêmes cohortes vis-à-vis des manifestations du ou des phénomènes étudiés.

4. CONCLUSION

La qualité des analyses anthropologiques repose en partie sur les sources d'information. Disposant de deux sources d'information, l'une officielle, l'autre issue d'enquêtes, les approches biodémographiques des populations seront de plus en plus amenées à compléter les renseignements provenant de sources officielles par des enquêtes sur le terrain. Les perspectives issues de ces collectes de données permettent d'entrevoir le poids des migrations et en particulier les migrations internationales dans la dynamique des populations des pays industrialisés européens et contribuer à nous éclairer sur les origines de ceux-ci et permettre de cerner la part de la reproduction culturelle dans les orientations de la vie quotidienne des populations migrantes (Bittles *et al.*, 1991).

Bibliographie

- BITTLES, A.L., MASSON, W.M., GREENE, J. et RAO, N.A., 1991. Reproductive behavior and health in consanguineous marriages. *Science*, 523 : 789-794.
- BLEY, D., 1991. La liste nominative de recensement: document indispensable dans l'étude de la structure et la dynamique d'une population française. *Bull. Soc. roy. belge Anthropol. Préhist.*, 102 : 141-147.
- BOETSCH, G. et SEVIN, A., 1990. Application de la méthode généalogique à l'étude d'une population ouverte (Chateauponsac Haute-Vienne). In : *Approche pluridisciplinaire des isolats*. Paris, I.N.E.D. (Congrès et Colloques n°3) : 383-400.
- BOETSCH, G. et SEVIN, A., 1991. L'évolution des structures biodémographiques dans une population agricole française. *Bull. Soc. roy. belge Anthropol. Préhist.*, 102 : 149-161.
- CAZES, M.-L., 1987. Chacun appartient évidemment à une génération. Mais laquelle ? *Population*, 42 (4-5) : 671-684.
- CAZES, M.-L., 1990. L'apport des probabilités d'origine des gènes dans la description des réseaux de parenté. In : *Approche pluridisciplinaire des isolats*. Paris, I.N.E.D. (Congrès et Colloque n°3) : 131-147.
- COURGEAU, D. et LELIEVRE, E., 1989a. *Analyse démographique des biographies*. Paris, I.N.E.D., 268 p.
- COURGEAU, D. et LELIEVRE, E., 1989b. L'approche biographique en démographie. *Revue française de Sociologie*, XXXI : 55-74.
- CROGNIER, E., BLEY, D. et BOETSCH, G., 1984. *Mariage en Limousin*. Paris, éd. du C.N.R.S., 138 p.
- DESPLANQUES, G., 1991. Nuptialité et fécondité. In : Hibert, T. et Roussel, L. (éd.) : *La nuptialité : Evolution récente en France et dans les pays développés*. Paris, I.N.E.D. : 213-226.
- FRESEL-LOZEY, M., 1992. Les nouvelles formes de conjugalité: problèmes méthodologiques. *Population*, 47(3) : 737-744.
- GIRARD, A., 1964. *Le choix du conjoint*. Paris, I.N.E.D., 201 p.
- HANTRAIS, L., 1992. La fécondité en France et aux Royaume-Uni: les effets possibles de la politique familiale. *Population*, 47 (4) : 987-1016.
- HENRY, L., 1970. *Manuel de démographie historique*. Genève, Droz, 146 p.

- HENRY, L., 1982. Comment mesurer la fécondité des couples mobiles? *Population*, 37(1) : 9-27.
- HIBERT, T. et ROUSSEL, L. (éd.), 1991. *La nuptialité: Evolution récente en France et dans les pays développés*. Paris, I.N.E.D. (Congrès et Colloques n°7), 279 p.
- JACQUARD, A., 1972. Un «isolat» du Sud Sahara: les Kel-Kummer. *Population*, 27(4-5) : 769-804.
- LANGANEY, A., 1976. Les isolats, impasse évolutive de l'Anthropologie? In : A. Jacquard (éd.): *L'étude des isolats. Espoirs et limites*. Paris, I.N.E.D. : 93-98.
- LANGANEY, A., 1984. La nouvelle démographie de l'évolution. *Population*, 39(3) : 587-606.
- LANGANEY, A., 1988. *Les hommes. Passé, Présent, Conditionnel*. Paris, A. Colin, 252 p.
- LASLETT, P. (éd.), 1972. *Household and Family in Past Time*. Cambridge, Cambridge University Press, 623 p.
- LEPAGE, Y., 1976. Aires préférentielles d'échanges matrimoniaux aux 19e et 20e siècles: Bassilly. *Bull. Soc. roy. belge Anthropol. Préhist.*, 87 : 103-115.
- LEPAGE, Y., 1978. Une esquisse de la mobilité pré-nuptiale. *Population et Famille*, 44 (2) : 1-17.
- LEPAGE, Y., 1979a. Mobilité pré-nuptiale et homogamie. *Bull. Soc. roy. belge Anthropol. Préhist.*, 90 : 135-139.
- LEPAGE, Y., 1979b. Cent vingt années de choix du conjoint à Alle-sur-Semois. *Population*, 34(6) : 1152-1161.
- LEPAGE, Y., ZAVATTARO, M. et SEVIN, A., 1992. Migrations internationales et biographies familiales. *Rivista di Antropologia*, LXX: sous presse.
- LERIDON, H., 1990. Extra-marital cohabitation and fertility. *Population Studies*, 44(3) : 469-487.
- MAYER, F.M., 1981. Histoire démographique et destin biologique de deux villages québécois. *Anthropologie et Société*, 5 (2) : 17-67.
- MAYR, E., 1974. *Populations, espèces et évolution*. Paris, Hermann, 496 p.
- PAUTI, A., 1992. La politique familiale en Suède. *Population*, 47 (4) : 961-986.
- PEARSON, K., LEE, A., et BRAMLEY-MOORE, L., 1899. Inheritance of fertility in man, and of fecundity in thoroughbred racehorses. *Philosophical Transactions of the Royal Society of London*, A, 192 : 257-330.
- POULAIN, M., RIANDEY, B. et FIRDON, J.-M., 1991. Enquête biographique et registre belge de population: une confrontation des données. *Population*, 46 (1) : 65-88.
- PRESSAT, R., 1979. *Dictionnaire de la démographie*. Paris, P.U.F., 295 p.
- ROBERTS, D. F., 1968. Genetic effects of population size reduction. *Nature*, 220 : 1084-1088.
- ROBERTS, D. F., 1988. Migration in the recent past: societies with records. In : C.G.N. Mascie-Taylor et G.W. Lasker (ed.) : *Biological Aspects of Human Migration*. Cambridge, Cambridge University Press : 41-69.
- SEGALEN, M., 1972. *Nuptialité et alliance*. Paris, Maisonneuve et Larose, 150 p.
- SEGALEN, M., 1981. *Sociologie de la famille*. Paris, A. Colin, 288 p.
- SERRA, A. et SOINI, A., 1959. La consanguinité d'une population. Rappel de notions et de résultats. Applications à trois provinces de l'Italie du Nord. *Population*, 14(1) : 47-72.
- SUSANNE, C., 1976. Distances et migrations matrimoniales. In : A. Jacquard (éd.). *L'étude des isolats*. Paris, I.N.E.D. : 169-178.
- SUTTER, J. et TABAH, L., 1948. Fréquence et répartition des mariages consanguins en France. *Population*, 6(2) : 607-630.
- SUTTER, J. et TABAH, L., 1951. Les notions d'isolats et de population minimum. *Population*, 6(6) : 481-498.
- SUTTER, J., 1958. Evolution de la distance séparant le domicile des futurs époux. (Loir-et-Cher, 1870-1954, Finistère 1911-1953). *Population*, 13(2) : 228-258.
- SUTTER, J. et GOUX, J.-M., 1961. L'aspect démographique des problèmes d'isolats. *Population*, 16(3) : 447-462.

- TWIESELNANN, F., MOUREAU, P. et FRANÇOIS, J., 1962. Evolution du taux de consanguinité en Belgique de 1918 à 1959. *Population*, 17(1) : 241-266.
- VU TIEN KHANG, J. et SEVIN, A., 1977. *Choix du conjoint et patrimoine génétique*. Paris, éd. du C.N.R.S., 159 p.
- WEINBERG, W., 1908. On the demonstration of heredity in man. In : Boyer (ed.): *Papers on Human Genetics*. Prentice Hall, (1963), Englewood-Cliffs, N.J.
- WRIGHT, S., 1931. Evolution in mendelian population. *Genetics*, 16 : 97-159.
- ZAVATTARO, M. et LEPAGE, Y., 1992. La communauté straniere in Belgio. *Antropologia contemporanea*, 15(1) : 13-25.

Adresse de l'auteur : Yvan LEPAGE
Laboratoire d'Anthropologie et de Génétique humaine
C.P. 192
Université Libre de Bruxelles
av. F. Roosevelt, 50
B - 1050 Bruxelles (Belgique)

Manuscrit reçu le 31 mars 1993